



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par JU

**12 pts**  
**1 mois**

**Délégation à la Sécurité Routière**

Maître Antoine REGLEY  
229 rue Solférino  
59000 Lille

**PERMIS RECUPERE  
48 SI ANNULEE  
PAR ME REGLEY**

Paris, le  
Réf. : JU/CF

**11 JUIN 2021**

Maître,

Par courriel reçu le 10 mai 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les rectifications nécessaires ont été apportées.

**De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de douze points, à ce jour.**

Dans ces conditions, la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe à la cheffe du bureau national  
des droits à conduire

  
Nora SELMI